

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DASCO 48 Mise à disposition des locaux 149, rue de Vaugirard (15^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du 7 novembre 1958 conclue entre la Ville de Paris et l'AP-HP ;

Vu la convention conclue le 11 avril 2007 entre la Ville de Paris et l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de Paris, dont la durée ne peut excéder neuf années au maximum à compter du 1^{er} mars 2007 (article 3) ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le projet de convention avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, en vue de la mise à disposition de locaux scolaires municipaux situés 149, rue de Vaugirard (15^e).

Article 2 : La recette correspondant à la participation aux charges due chaque année, versée par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de Paris, sera constatée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, fonction 212, nature 70878, sur l'exercice de l'année n+1.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO